

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 1^{er} juillet 2021

CD20210701_3
id. 5828

Le 1^{er} juillet 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Michel WEILL Président du Conseil départemental.

Quorum : 15.

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Quorum étant atteint et après avoir déterminé la composition de la commission permanente du Département de Tarn-et-Garonne, soit le Président du conseil départemental, neuf vice-présidents et neuf autres conseillers départementaux, l'assemblée départementale est appelée à en désigner les membres selon les modalités de l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3122-5 et L.3121-15,

Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à la composition de la commission permanente,

Après en avoir délibéré et procédé au vote à scrutin secret pour l'élection de la commission permanente et à main levée pour l'élection des vice-présidents,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1/ Procède à l'élection des membres de la commission permanente :

A l'expiration du délai légal d'une heure prévu à l'alinéa 2 de l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales pour le dépôt des listes, 4 listes ont été déposées :

- liste A : dont la tête de liste est M. LOPEZ
- liste B : dont la tête de liste est M. DESCAZEUX
- liste C : dont la tête de liste est M. BÉSIERS
- liste D : dont la tête de liste est MME NÈGRE

Considérant l'élection de la commission permanente au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel :

inscrits : 30

Nombre de sièges à pourvoir : 18

Nombre total de suffrages : 30, dont pour :

- la liste A : 2
- la liste B : 2
- la liste C : 6
- la liste D : 20

Nombre de sièges obtenus dans l'ordre de présentation de chaque liste :

- la liste A : 1
- la liste B : 1
- la liste C : 3
- la liste D : 13

2/ Procède à l'élection des vice-présidents pour laquelle une liste unique est déposée :

Considérant l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, le résultat du scrutin à main levée est le suivant :

- Pour : 16
 - Contre : 9
 - Abstentions : 5
- Adopté à la majorité.

3 / Sont donc élus membres de la commission permanente :

- Le Président du conseil départemental,
- 9 vice-présidents :
 - Mme Marie-Claude NÈGRE : 1^{er} vice -présidente
 - M. Jean-Luc DEPRINCE : 2^{ème} vice-président
 - Mme Dominique SARDEING : 3^{ème} vice-présidente
 - M. José GONZALEZ : 4^{ème} vice-président
 - Mme Catherine BOURDONCLE : 5^{ème} vice-présidente
 - M. Emmanuel CROS : 6^{ème} vice-président
 - Mme Christiane LE CORRE : 7^{ème} vice-présidente
 - M. Alain BELLOC : 8^{ème} vice-président
 - M. Jérôme BEQ : 9^{ème} vice-président
- 9 autres membres (hors le Président du conseil départemental et les vice-présidents) :
 - Mme Nadine SINOPOLI
 - M. Mathieu ALBUGUES
 - Mme Clarisse HEULLAND
 - M. Cédric VAISSIÈRES
 - Mme Marie-José MAURIÈGE
 - M. Jean-Philippe BÉSIERS
 - M. Jean-Claude BERTELLI
 - M. Romain LOPEZ
 - M. Ghislain DESCAZEAUX

Le Président,

Michel WEILL